



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement des assemblées parlementaires

Question écrite n° 31278

Texte de la question

M Bruno Bourg-Broc demande à M le Premier ministre s'il est favorable à l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale lors de la prochaine session parlementaire de la proposition de loi n° 1251 de MM Laurent Fabius et Michel Sapin, qui tend à donner aux commissions des lois du Parlement la faculté de demander au Conseil d'Etat des études sur les conditions d'applications d'une législation.

Texte de la réponse

Reponse. - En réponse à la question posée par l'honorable parlementaire, le Premier ministre lui indique qu'il n'entre pas dans ses intentions d'inscrire cette proposition à l'ordre du jour prioritaire et qu'il n'a pas compétence pour se prononcer sur son inscription à l'ordre du jour complémentaire.

Données clés

Auteur : [M. Bourg-Broc Bruno](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31278

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : Service du Premier Ministre

Ministère attributaire : Service du Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juillet 1990, page 3193